

sept 2009 n°72



**SOMMAIRE :**

x p.1 C'est la rentrée

x p.2 Audience Ministre

x p.3 Fusion

x p.4 Réformes

- o Réforme du concours de SA
- o Importance de la qualité

x p.5 Scientifiques

x p.6 Techniques

- o Coup de chapeau
- o Le temps des promesses

x p.8 SGAP Versailles

x p.10 Elections pro.

**EDITION SNAPATSI**

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Directeur Publication :  
N. MAKARSKI

Rédacteur en Chef :  
C. LEOST

Tél : 01.55.34.33.20  
Fax : 01.44.53.01.14  
snapatsi@snapatsi.fr

# BULLETIN d'INFORMATION

Syndicat National des Personnels Administratifs,  
Techniques, Scientifiques et Infirmiers

Retrouvez toutes nos actualités sur <http://snapatsi.fr>

## C'est la rentrée!



*Le SNAPATSI est le premier syndicat des personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques du Ministère de l'Intérieur reçu par le nouveau Ministre le 7 septembre à 17h30.*

Les représentants du SNAPATSI présents lors de cette audience étaient :

- o Nathalie MAKARSKI, secrétaire générale ;
  - o Christelle LEOST, secrétaire générale adjointe ;
  - o Bénédicte VERDIN, secrétaire nationale pour les personnels administratifs ;
  - o Hugues THIBAUT, secrétaire national pour les personnels techniques ;
  - o Marc ZIOLKOWSKI, secrétaire national pour les personnels scientifiques ;
- ainsi les 3 filières (Administrative - Technique - Scientifique) étaient représentées.

## Le SNAPATSI reçu par le nouveau ministre

*Le SNAPATSI a remis officiellement au Ministre de l'Intérieur, Brice HORTEFEUX, sa pétition nationale, rassemblant 6.802 signatures.*

A cette occasion, en pré-ambule, il a été précisé au Ministre qu'une nouvelle équipe a été élue en juin 2008, lors du congrès national qui avait pour thème le pouvoir d'achat des personnels administratifs, techniques et scientifiques (PATS).

Lors de l'audience, les points suivants ont été plus particulièrement évoqués :

### ○ Actions du SNAPATSI

Le sondage initié en novembre 2008 (cf notre bulletin n° 71 de mai 2009) a permis de mettre en évidence une perte considérable du pouvoir d'achat des personnels administratifs, techniques et scientifiques et a démontré qu'ils souffraient d'un manque indéniable de reconnaissance. Les résultats de cette enquête, véritable base de travail, avaient déjà été remis à l'administration.

Dans la continuité, le SNAPATSI avait lancé en juin 2009 une pétition nationale, élaborée à partir des préoccupations mises en avant dans le sondage.

Cette nouvelle action a pour objectif d'obtenir des mesures d'accompagnement et de valoriser les carrières de l'ensemble des PATS, en ouvrant des négociations avec l'administration.

Les mesures actées pour les PATS en 2004, n'ont été que très partiellement mises en œuvre (à peine 25% sauf re-pyramidage, substitution, NBI...).

En 2004, lors de la réforme des corps et carrières, tous les corps étaient concernés. Depuis, tous ont obtenu en plus un protocole additionnel, sauf les PATS.

### ○ Difficultés de gestion

Pour rappel, du nombre de recrutements et de mises en poste découlent le nombre de promotions au choix et les possibilités de mutations (nationales et locales).

C'est dans ces conditions que le SNAPATSI a dénoncé à nouveau des recrutements infimes pour les PATS, ne permettant pas de leur offrir une perspective de carrière satisfaisante. De plus, cette année, de grandes difficultés de gestion apparaissent. Les concours ont certes, été organisés, mais les lauréats ne sont toujours pas mis en poste, gelant ainsi promotions et mutations.

Enfin, le SNAPATSI a réitéré sa position en réaffirmant que la substitution des personnels actifs par des PATS est incontournable pour recentrer ces premiers sur leur cœur de métier. Eu égard au contexte budgétaire actuel, cette proposition a retenu encore plus l'attention du Ministre.

### ○ Administratifs

Le SNAPATSI a réaffirmé sa position favorable à la fusion des corps administratifs au sein du ministère de l'intérieur, au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Néanmoins, il a regretté que les négociations et réunions sur ce sujet n'aient débuté qu'en juin 2009, alors que la fusion a été officiellement confirmée par décret en 2006.

Le SNAPATSI a rappelé qu'il a demandé au Ministre, par courrier du 26 mars 2009, la mise en place d'exams professionnels pour l'accès aux corps supérieurs (catégorie C à B et B à A).

### ○ Scientifiques

Le SNAPATSI s'est présenté comme le porte parole de personnels scientifiques motivés et passionnés par leur travail, personnels cependant frustrés de ne pouvoir exercer sous un statut plus en adéquation avec leur rôle et leur mission.

Nous avons rappelé au Ministre que la police scientifique a révolutionné en quelques années les méthodes d'investigations judiciaires, introduisant la preuve tirée de l'exploitation d'indices.

Par conséquent, les personnels scientifiques de la police nationale devenaient des acteurs primordiaux et indispensables de l'enquête ; à ce titre il fallait une évolution de

*Votre mobilisation autour de la pétition permet de relayer vos revendications auprès de l'Administration. Nous vous remercions pour votre soutien*

leur statut, ainsi que de leur formation, eu égard également au rapprochement police/gendarmerie imminent dans le domaine.

Nous avons enfin mis l'accent sur la nécessité de développer une réelle politique qualité au sein de tous les services de PTS (laboratoires mais aussi identité judiciaire), qui de toute manière nous sera imposée par l'Europe, afin que la police scientifique française reste au même niveau que nos homologues européens.

### o Techniques

Le SNAPATSI a réaffirmé sa volonté de fusion des personnels techniques avec les autres personnels du ministère de l'intérieur à l'instar des personnels administratifs.

Dans la continuité de son travail, le SNAPATSI a fait un état de la substitution actifs/personnels techniques et a demandé à Monsieur Le Ministre, que cette dernière reste une priorité budgétaire et se poursuive sans délais. Il en va de l'intérêt de tous.

Le SNAPATSI a également évoqué le redéploiement des adjoints techniques sur les postes logistiques concernés par la substitution et souhaite qu'une priorité soit laissée à nos adjoints techniques avant les recrutements spécifiques.

Lors de cet échange riche, le Ministre s'est félicité de rencontrer le SNAPATSI, un syndicat constructif et force de propositions. Dans ces conditions, il a demandé des expertises sur différents points évoqués ainsi que son souhait de rencontrer à nouveau le SNAPATSI.



*le Ministre s'est félicité de rencontrer le SNAPATSI, un syndicat constructif et force de propositions.*

## La Fusion votée

Lors du dernier Comité Technique Paritaire (CTP) ministériel, le 1<sup>er</sup> juillet 2009, les trois premiers décrets de mise en place de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2010 des corps des administratifs de catégorie B et C du Ministère de l'Intérieur ont été adoptés à la majorité des voix des membres présents.

Ces décrets portent sur les points suivants :

**1<sup>er</sup> décret** : il concerne la validité du tableau d'avancement 2010 des secrétaires administratifs de la police nationale et de la liste d'aptitude à l'examen professionnel 2010 de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de la police nationale au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**2<sup>ème</sup> décret** : il concerne la validité du tableau d'avancement 2010 des adjoints administratifs de la police nationale au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**3<sup>ème</sup> décret** : il porte délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des

personnels administratifs du Ministère de l'Intérieur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 aux Préfets de région, Préfet de Corse, aux représentants de l'Etat dans les collectivités d'Outre-mer et de Nouvelle-Calédonie, aux Préfets de département, au Préfet de Police à Paris, aux Préfets desquels sont placés les SGAP et SATP, aux commandants de région de gendarmerie, aux commandants de gendarmerie pour la zone de défense, aux directeurs d'établissement de la gendarmerie nationale, ainsi qu'aux commandants de formation administrative de la gendarmerie nationale,

ainsi qu'au vice-président du Conseil d'Etat et aux présidents des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

*Lors de cette instance, le SNAPATSI a réitéré sa demande d'ouverture de négociations sur la base de propositions concrètes visant à améliorer le quotidien et la carrière des personnels administratifs, techniques et scientifiques de la Police Nationale.*

## Réforme du concours de secrétaire administratif : vers un concours valorisant le savoir faire professionnel

*Le rapport annuel sur l'état de la Fonction Publique 2008-2009 présenté par M. Eric WOERTH, Ministre du Budget, des Comptes et de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, souligne l'importance de moderniser la Fonction Publique et de réformer les épreuves du recrutement des concours, en particulier celui de Secrétaire Administratif.*

Cette réforme, a pour objectif, de permettre une sélection des candidats sur les compétences professionnelles, l'aptitude et la reconnaissance des acquis de l'expérience. Le concours ne sera donc plus basé sur des connaissances scolaires comme c'était le cas jusqu'à présent.

L'arrêté du 25 juin 2009 dont l'application prévue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, modifie dans ce sens les épreuves du concours de SA.

### ○ Concours interne

Nombre d'épreuves écrites

réduites de 2 à 1,

-Epreuve écrite basée sur le savoir-faire (cas pratique),

-Epreuve orale visant à apprécier la personnalité du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle.

lors de l'inscription au concours),

-Epreuve orale visant à apprécier les qualités professionnelles du candidat, son potentiel, ses aptitudes à faire face à une situation concrète.

*L'objectif est de valoriser les compétences professionnelles, l'aptitude et la reconnaissance des acquis de l'expérience*

### ○ Concours externe

-Epreuve écrite consistant en un cas pratique et à des réponses courtes (option choisie

*Il est permis de penser que cette réforme sera ensuite étendue au recrutement des autres corps de la Fonction Publique.*

## De l'importance de la qualité

*Nous avons tous entendu parler de démarche qualité, de normes ISO, et de certifications. La fonction publique n'échappera pas à cette politique de qualité, y compris la Police Nationale, et plus spécifiquement la police scientifique.*

Les laboratoires de police scientifique, ont déjà depuis quelques temps mis en place une politique visant à l'accréditation.

En ce qui concerne l'identité judiciaire, nous en sommes toujours aux balbutiements, même si cette année 2009, a été marquée par le recrutement de personnel qualifié dans ce domaine. Ainsi, la Sous- Direction de la Police Technique et Scientifique (SDPTS) a montré qu'elle se souciait du problème.

Car problème il pourrait y avoir, sans vouloir être alarmiste !

En effet, un projet d'arrêté du

conseil de l'Europe visant précisément les laboratoires (on entend par laboratoires, au sens large du terme, les services spécialisés) exerçant dans les domaines des em-

pourrions outrepasser cet arrêté européen. La France s'exposerait alors à des recours systématiques devant la cour européenne de justice !

*Il faut donc prévoir bien entendu le personnel qualifié pour mener à bien la politique qualité, mais il faut aussi et surtout un budget adéquat*

preintes digitales et/ou de l'ADN prévoit l'obligation d'être accrédité ISO 17025, sous peine de ne plus pouvoir exercer, et ce à l'échéance de 2014 !!

Même si dans le domaine de la sécurité intérieure, chaque état reste décisionnaire on voit mal comment nous

### **2014 c'est demain !**

Il faut donc prévoir bien entendu le personnel qualifié pour mener à bien la politique qualité, mais il faut aussi et surtout un budget adéquat, car la certification de nos laboratoires engendrera un coût non négligeable !

# Elections professionnelles

*L'information est tombée durant la période estivale des congés : les élections professionnelles pour les personnels scientifiques auront lieu le 28 janvier 2010. Ces élections, o combien importantes, désigneront les représentants du personnel siégeant en CAP pour les ingénieurs, les techniciens, et les ASPTS.*

**I**l s'agit pour le SNAPATSI de confirmer les excellents résultats obtenus lors des dernières élections de 2006 où nous nous étions imposés en « acteur du changement », ce qui nous avait permis de prendre un siège au SNPPS en CAP nationale d'ASPTS, et de technicien, sans compter notre représentativité dans les nombreuses CAP locales.

Dès lors, nous avons pu vous démontrer qu'il était possible d'obtenir des mutations, ou des avancements sans pour autant qu'il y ait des « magouilles », mais tout simplement en mettant en avant les qualités professionnelles des collègues, ou en dénonçant des injustices. Nos représentants siégeant en CAP lo-

*Il s'agit pour le SNAPATSI de confirmer les excellents résultats obtenus lors des dernières élections de 2006 où nous nous étions imposés en « acteur du changement »*

cales comme en CAP nationales, ont toujours mis un point d'honneur à défendre vos intérêts. Et à voir les nombreux témoignages de satisfaction qui nous parviennent, quasi quotidiennement, vous avez pu mesurer le changement

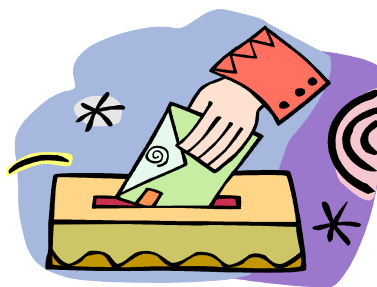
L'administration elle-même ; la DAPN, mais aussi les directions d'emploi savent que désormais le SNAPATSI est incontournable.

*C'est parce que nous sommes représentatifs, que nous pouvons porter en haut lieu votre parole et vos souhaits*

C'est donc aussi, parce que nous sommes représentatifs, que nous pouvons porter en haut lieu votre parole et vos souhaits de faire évoluer nos statuts et notre indemnitaire, pour qu'enfin, nos travaux et notre quotidien soient reconnus à leur juste valeur.

Vous mesurez donc l'importance de ces échéances électorales ! Nous présenterons des listes pour chacun des 3 corps (ASPTS, technicien, ingénieur), pour les CAP locales et nationales.

Je compte sur votre participation, car je le sais, vous êtes soucieux de votre avenir, et celui des personnels scientifiques, qui dépend du résultat de ces élections professionnelles.



## Investissez-vous

**VOUS SOUHAITEZ VOUS INVESTIR POUR VOS COLLEGUES ET VOUS MOBILISER A NOS COTES :**

J'invite les personnes souhaitant figurer sur une des listes, à se manifester auprès :

- de moi-même, Marc ZIOLKOWSKI, secrétaire national pour les personnels scientifiques,
- ou de votre délégué(e) régional(e),
- ou du Bureau national.

## AVANCEMENTS

CAP nationales  
ASPTS : 23 octobre 2009  
Technicien : 20 novembre 2009

## Un coup de chapeau bien mérité

*Au nom de notre organisation syndicale, je souhaite dans ce nouveau numéro de notre édition, féliciter l'ensemble de nos personnels techniques !*

En effet, c'est sous une chaleur estivale, caniculaire et très éprouvante, dans des cuisines où la température a frôlé parfois les cinquante degrés, que les personnels techniques ont accomplis encore une fois, leurs missions avec talent et professionnalisme.

Malgré leur engagement, leur rigueur professionnelle, leur spécificité, leur capacité à s'adapter, les personnels techniques de la Police Nationale sont les agents du Ministère de l'Intérieur qui perçoivent les plus bas salaires.

J'adresse donc au nom d'«Alliance-SNAPATSI», à tous nos collègues ouvriers-cuisiniers et adjoints techniques, un grand « BRAVO » et je reste persuadé, qu'ils finiront par obtenir les mesures additionnelles indemnitaires, statutaires et sociales qu'ils attendent et revendiquées dans notre pétition.

*Malgré leur engagement, leur rigueur professionnelle, leur spécificité, leur capacité à s'adapter, les personnels techniques de la Police Nationale sont les agents du Ministère de l'Intérieur qui perçoivent les plus bas salaires.*

Renforts saisonniers, villes d'eau, 14 juillet à Paris, en province ou autres emplois particuliers, les ouvriers cuisiniers et adjoints techniques de la Police Nationale ont nourri tout l'été dans des conditions de travail difficiles, pas moins de 6. 000 CRS et auront servis en 60 jours, 720. 000 repas.

Avec des tableaux d'avancement au « rabais », des tenues professionnelles toujours aussi difficiles à obtenir, des tableaux de service établis avec des décalages incompréhensibles, des heures supplémentaires parfois non portées au crédit des agents, ils ont pourtant et encore une fois rempli leurs missions avec succès.



# Elections professionnelles : Le temps des promesses

*Vous le savez maintenant tous ou presque ..., les élections professionnelles se tiendront fin janvier 2010.*

Toujours proche de vous au quotidien, Alliance-SNAPATSI, continuera à venir vous rencontrer dans vos services, comme nous le faisons depuis notre création et traitera vos dossiers avec la même rigueur.

Le syndicalisme est un travail de fond et il nécessite pour nos délégués une disponibilité, une écoute auprès de vous.

Je tiens à vous mettre en garde que certains partenaires sociaux dont le silence depuis presque trois ans, pouvait nous laisser penser qu'ils avaient disparu, risquent de nous resservir une tradition « archaïque ».

En fait, il s'agit pour eux, d'apparaître trois mois avant les élections professionnelles, de s'attribuer les interventions syndicales victorieuses d'autres organisations et de promettre un avancement, une mutation pour celui qui votera pour eux !!!!

*Le syndicalisme est un travail de fond et il nécessite pour nos délégués une disponibilité, une écoute auprès de vous.*

Ajouter un peu d'intimidation et quelques mensonges comme le 1/5<sup>ème</sup>, le ou les salaires de catégorie B en cours de négociation et ce jusqu'au jour du vote, soit : LE TEMPS DES PROMESSES.

Le scrutin clos, les portables seront sur répondeur pour trois ans et ce jusqu'aux prochaines élections.

*Alliance-SNAPATSI continuera pendant cette période, à vous montrer une autre image du syndicalisme, c'est-à-dire, vous informer régulièrement, vous communiquer l'avancée de vos dossiers*

Face à un tel mépris pour nos collègues, Alliance-SNAPATSI continuera pendant cette période, à vous montrer une autre image du syndicalisme, c'est-à-dire, vous informer régulièrement, vous communiquer l'avancée de vos dossiers :

- fusion des adjoints techniques de la Police Nationale avec ceux du Ministère de l'Intérieur,
- substitution actifs/personnels de soutien,
- redéploiement,
- revalorisation des grilles indemnitaires,
- prise en compte des

primes dans le calcul de la retraite,  
-évolutions sociales et statutaires.

Persuadé de l'intérêt que vous portez à votre avenir professionnel, je vous souhaite une bonne rentrée ainsi qu'à vos enfants.

## Examen pro.

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE 1<sup>ère</sup> classe :

- 109 postes pour l'année 2009 ;
- Date des épreuves : 22 septembre 2009.

## AVANCEMENT

REPORT DES CAPN

Eu égard à l'organisation des élections professionnelles, la CAPN d'avancement des personnels techniques et ouvriers cuisinier de la police nationale sont reportées au courant du premier semestre 2010.

T  
E  
C  
H  
N  
I  
Q  
U  
E  
S



Maryse DAVID

Déléguée Régionale SGAP Versailles  
06 77 77 03 05 maryse.david@snapatsi.fr

1971 : Entrée dans le corps des personnels administratifs de la Police Nationale

Depuis 2000 : Déléguée régionale SNAPATSI pour le SGAP de Versailles

*J'ai participé à une merveilleuse aventure : la création du SNAPATSI.*

*Il y aura donc bientôt dix ans que j'assume mes fonctions de déléguée régionale sur Le Sgap de Versailles. J'ai vu cette région se modifier, au rythme du changement de notre société, nos difficultés se sont accrues mais j'ai vu aussi des personnels administratifs, techniques et scientifiques devenir de plus en plus professionnel. Il nous a fallu nous structurer.*

Dans les quatre départements que compte cette région où une centaine de services de Police sont implantés, SEULS les délégués du SNAPATSI sont clairement identifiés par nos collègues car ils sont les SEULS à se rendre dans les services. Ils concilient intelligemment activité professionnelle et engagement syndical, et démontrent des qualités humaines remarquables. Vos difficultés au quotidien, les élus du SNAPATSI de la région de Versailles les connaissent car ils sont à votre écoute.

Leur connaissance du « terrain » accroît leur crédibilité : ils sont fiables dans leurs relations de travail et obtiennent la confiance de tous. Intellectuellement honnêtes, ils savent conseiller, guider car seule la défense de vos intérêts les anime.

Lors de nos réunions ou préparations de CAP, par exemple, nos échanges sont enrichis de l'expérience de chacun. Nombreux d'entre vous peuvent témoigner de l'intérêt que nous portons à vos conditions de travail, avancements, mutations et surtout à l'avenir de nos catégories.

Alors que se profile la fusion des corps au sein du Ministère de l'Intérieur, nous multiplions les audiences afin de faire connaître nos revendications à notre hiérarchie. C'est aussi l'occasion de vous rendre visite, de recevoir vos doléances, de vous informer, en un mot de vous écouter. Ne soyez pas étonné si, comme d'autres organisations syndicales, nous ne nous contentons pas de téléphoner uniquement à nos adhérents ; c'est l'ensemble des personnels administratifs, techni-

tissement des dossiers individuels tels que mutations, avancements, n'est réservé qu'à nos adhérents.

La signature de notre pétition nationale fut pour nous l'occasion de vous sensibiliser à notre action syndicale. Vous nous avez réservé le meilleur accueil.

Récemment, différents directeurs ont, auprès de nous, « tiré la sonnette d'alarme » quant à la situation générale des effectifs en Police. Ils sol-

*Vos difficultés au quotidien, les élus du SNAPATSI de la Région de Versailles les connaissent car ils sont à votre écoute.*

ques et scientifiques que nous côtoyons. Malgré tout, l'abou-

licitent des renforts de personnels de soutien car trop de

## Une région : DES DÉLÉGUÉS POUR VOUS REPRÉSENTER

Il y a les incontournables :

- Martine CESAR, départementale Essonne et son adjointe, Melody DE SAINT JORES
- Martine LEBETOUILLE à la PJ Versailles,
- Aurélie DA ROCHA, déléguée régionale adjointe pour les Scientifiques et Claire COUYMDJIAN, technicienne PTS,
- Nathalie TERRAIS, départementale Seine et Marne, Fabrice JOSEPHINE et Yvonne MARTIN, ses adjoints,
- et Falière LATONNE sur le département des Yvelines.



postes sont encore occupés par des actifs alors que la région parisienne manque cruellement de personnel d'encadrement sur des missions opérationnelles.

A contrario, des personnels administratifs nouvellement recrutés et détenant des compétences spécifiques avérées (logistique, armement, budget...) sont sous-employés, voire dévalorisés afin de préserver d'autres catégories de personnels sur des postes de soutien. Trop de disparités subsistent d'un service à l'autre sous prétexte de contextes spécifiques. Vous l'aurez compris, le chantier est vaste...

Des compagnies de sécurisation se créent sans personnel de soutien (RH, logistique...). Les concours 2009 pourraient ne pas être mis en place. Comment les services du Sgap chargés de la gestion des personnels, de la liquidation des traitements... vont ils pouvoir continuer à fonctionner de manière performante sans apport de personnel ? La RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) est nécessaire mais ne doit pas être contraignante au point de paralyser des services entiers.

A l'aube de la fusion des corps, que compte mettre en place la DGPN pour tenter de conserver ses personnels de soutien, d'autres portes vont s'ouvrir avec l'espoir d'une meilleure considération, de meilleures conditions d'emploi... Ce n'est pas en émettant des avis défavorables en raison de la situation des effectifs à des candidats aux concours que sera évitée l'hémorragie des effectifs de soutien !

Mais notre action ne s'arrête pas à la région. Effectivement, elle serait sans effet si elle n'était pas relayée par notre Bureau National où, depuis notre dernier congrès en juin 2008, sous l'impulsion de notre Secrétaire Générale, chacun s'emploie à vous soutenir, à vous défendre, à dénoncer les irrégularités, à améliorer nos statuts. Là aussi, nous trouvons une équipe soudée, homogène, animée par une volonté de réussite, une force de proposition incroyables, reconnue et appréciée de tous. **Cette équipe travaille sans relâche pour faire de nos catégories administratives, techniques et scientifiques, des personnels incontournables de notre institution.**

## Bienvenue

Inscrivant sa démarche dans un constant souci de dynamique et d'évolution, le SNAPATSI a eu le plaisir de confier de nouvelles responsabilités à des collègues désireux de s'investir davantage au sein de notre organisation syndicale.

Nous souhaitons la bienvenue à Priscilla LEDOUX Déléguée Régionale Adjointe pour le SGAP de Lille.



Et à Richard DADOUCHE conseiller spécial du Bureau National.



Retrouvez les coordonnées des membres du Bureau national et de nos Délégués régionaux sur notre site internet : <http://snapatsi.fr>

## Une région : DES DÉLÉGUÉS QUI SE MOBILISENT POUR VOUS

Récemment, de jeunes collègues ont manifesté le souhait de renforcer notre équipe. Déjà très pertinents dans leurs réflexions, avec l'expérience des aînés, ils sauront vite prendre la relève. Enfin et surtout, ils sont motivés. Citons parmi les « petits nouveaux » :

- Catherine BAUDET, départementale Val d'Oise,
- Jérôme ROULLEY, délégué régional adjoint pour les Techniques.
- Elodie GRADEL, SGAP Versailles,
- Stéphanie FERRAZ, DPAF Roissy

Mais, cette équipe n'est pas figée : Tous nos vœux accompagnent Nathalie et Fabrice de Seine et Marne, mais également Françoise LE STRAT qui a travaillé avec conviction et dévouement en faveur des adjoints techniques, ils vont exercer leurs talents sous d'autres cieux.

Nous sommes déjà nombreux mais si votre profil correspond à ma description, n'hésitez plus, venez nous rejoindre !

# Explications

Qui vote ?	Quand ?	Pour quelles instances ?
Techniques	28/01/2010	CAP Locale <u>et/ou</u> CAP Nationale CTP Départemental <u>ou</u> CTP Spécial
Scientifiques	28/01/2010	CAP Locale <u>et/ou</u> CAP Nationale CTP Départemental <u>ou</u> CTP Spécial
Administratifs	28/01/2010	CTP Départemental <u>ou</u> CTP Spécial
	Mai 2010	CAP Locale <u>et/ou</u> CAP Nationale
Actifs *	25 - 26 - 27 et 28/01/2010	CAP Locale <u>et/ou</u> CAP Nationale CTP Départemental <u>ou</u> CTP Spécial

\*sauf les commissaires de police - CTPD ou CTPS les 25 - 26 - 27 et 28/01/2010  
- CAPN en 2010

	C'est quoi ?	Ca sert à quoi ?
<b>CAP</b>	La Commission Administrative Paritaire est un organe consultatif constitué paritairement par des représentants du Personnel et de l'Administration. Elle traite les dossiers individuels des agents. Chaque corps possède une CAPN qui peut être Locale et/ou Nationale	Titularisation - Avancement - Réduction d'ancienneté d'échelon - Mutation - Discipline - Révision de notation Détachement - Disponibilité.
<b>CTP</b>	Le Comité Technique Paritaire est un organe consultatif constitué paritairement par des représentants du Personnel et de l'Administration. Les dossiers soumis relèvent exclusivement de questions techniques. Il existe plusieurs CTP : départementaux - spéciaux - central et ministériel. Seuls les départementaux et spéciaux font l'objet d'un scrutin.	Organisation – fonctionnement Orientations et moyens des services Conditions de travail Hygiène et sécurité Règles statutaires.

## Pourquoi les personnels administratifs voteront en 2 fois ?

Au 01/01/2010, les corps des personnels administratifs de la Police Nationale, Préfecture, Centrale, Outre-mer, de Gendarmerie et juridictions administratives seront fusionnés et ne formeront plus que 3 corps (Catégories : A - B -C) pour tous les personnels administratifs du Ministère de

l'Intérieur. Ainsi, ils participeront à un même scrutin en mai 2010 afin de désigner les représentants du personnel des nouvelles CAP créées dans le cadre de la fusion.

Néanmoins, les personnels administratifs affectés dans les services relevant du périmètre Police Nationale voteront le 28/01/2010 pour désigner les représentants des CTP, instances qui statuent sur les questions techniques relevant des attributions de la Police Nationale.